

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 octobre 2003 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois et Daniel Lauzon, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absent pour cause : monsieur le conseiller, Serge Roy

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2003-10-210 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

2003-10-211 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2003

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2003, tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-10-212 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2003 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2003, au montant de **103,610.44 \$**.

ADOPTÉE

2003-10-213 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2003 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2003, au montant de **1,115,707.36 \$**.

ADOPTÉE

2003-10-214 RÈGLEMENT NUMÉRO 261-3, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 261

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 septembre 2003;

Après lecture du règlement numéro 261-3;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'adopter le règlement numéro 261-3, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 261, de façon à assujettir un nouveau terrain à la taxe spéciale ».

ADOPTÉE

2003-10-215 RÈGLEMENT NUMÉRO 416, POURVOYANT À DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE CERTAINES RUES DU SECTEUR DE LA POINTE-DU-MOULIN

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 septembre 2003;

Après lecture du règlement numéro 416;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le règlement numéro 416, intitulé « Règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de réfection de certaines rues du secteur de la Pointe-du-Moulin et décrétant un emprunt de **822,000 \$** à cette fin.

ADOPTÉE

2003-10-216 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-14, LOT : 2 068 248 (18, RUE HUOT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-14;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-14, concernant l'immeuble situé au 18, rue Huot, à l'effet de permettre l'installation d'un bâtiment préfabriqué de 12 pieds 10 pouces par 11 pieds avec une marge arrière de 4,17 mètres et une marge latérale de 3,66 mètres, au lieu des marges respectives de 9 mètres et 4,5 mètres prescrits par la réglementation.

ADOPTÉE

2003-10-217 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-15, LOT : 2 070 227 (15, RUE ALEXIS-TROTTIER)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-15;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-15, concernant l'immeuble situé au 15 rue Alexis-Trottier, à l'effet de :

- Régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge latérale adjacente à la rue de 4,3 mètres, au lieu de 4,5 mètres et d'une marge latérale de 0,5 mètre au lieu de 1,5 mètre;
- Régulariser l'implantation du cabanon existant avec une marge latérale de 0,04 mètre et une marge arrière de 0,9 mètre au lieu de 1 mètre.

ADOPTÉE

2003-10-218 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-16, LOT : 2 068 630 (72, RUE ROLLINET)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-16;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-16, concernant l'immeuble situé au 72 rue Rollinet, à l'effet de régulariser l'implantation d'une véranda dans la cour arrière avec une marge de 6,65 mètres au lieu des 9 mètres prescrits par la grille des usages et normes pour la zone.

ADOPTÉE

2003-10-219 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-17, LOT : 2 067 026 (88, CHEMIN DU VIEUX-MOULIN)

Cette demande est reportée à une prochaine séance du Conseil.

2003-10-220 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-18, LOT : 2 068 683 (141, RUE RENAUD)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-18;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-18, concernant l'immeuble situé au 141 rue Renaud à l'effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge latérale de 2,14 mètres, au lieu des 3 mètres prescrits par la grille des usages et normes pour la zone.

ADOPTÉE

2003-10-221 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE : RUES FRANÇOISE-CUILLERIER ET PASTEUR

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par, la conseillère, Linda McGrail et résolu que des panneaux d'arrêt obligatoire pour toutes les directions soient installés aux endroits suivants :

1. à l'intersection des rues Pasteur et Ponsard;
2. à l'intersection des rues Pasteur et Parmentier;
3. à l'intersection des rues Françoise-Cuillerier et Charles-Lemoyne.

ADOPTÉE

2003-10-222 VENTE D'ÉQUIPEMENT USAGÉ (ROULEAU D'ASPHALTE ROSCO)

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de vendre le rouleau d'asphalte usagé de marque Rosco, 1991, portant le n° d'identification 31525, à la **compagnie Ali Excavation**, au coût de **200 \$**, plus les taxes applicables, suivant l'offre d'achat du 7 octobre 2003. La présente vente est faite sans aucune garantie quelle qu'elle soit, même pour vices cachés. L'acheteur s'engage à prendre livraison du bien vendu à ses frais dans les 15 jours de la présente résolution.

ADOPTÉE

2003-10-223 CROIX-ROUGE CANADIENNE – PLAN DES MESURES D'URGENCE – PROJET D'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » : AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, la lettre d'entente « Services aux sinistrés ». L'entente est d'une durée de trois ans, renouvelable.

2003-10-223 ... suite

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour sa collecte de fonds 2003, un don de **300 \$**.

ADOPTÉE

2003-10-224 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA : DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Considérant que le Centre Notre-Dame de Fatima a présenté une demande de reconnaissance d'exemption des taxes foncières et de la taxe d'affaires;

Considérant que le Centre Notre-Dame de Fatima est une personne morale à but non lucratif dont le but principal, stipulé dans les lettres patentes, est de maintenir et de développer une œuvre d'accueil et de vacances et d'exploiter tous autres services afin d'assurer aux personnes sourdes et autres personnes, parents, amis ou répondants à elles qui fréquentent ses établissements le bien-être et le plein épanouissement moral, social, culturel et physique;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance d'exemption des taxes foncières et de la taxe d'affaires présentée par le Centre Notre-Dame de Fatima inc.

ADOPTÉE

2003-10-225 MANDAT : TRAVAUX D'ENSEMENCEMENT DU PARC DES ROSELINS

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que le contrat pour les travaux d'ensemencement du Parc des Roselins soit accordé à la compagnie **9078-5734 Québec inc.** (Multi-Jeux Marlin), au coût de **7,412.50 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le fonds parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

2003-10-226 MANDAT : TRAVAUX DE NETTOYAGE PARCS DES MÉSANGES ET DES HÉRONS BLEUS

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le contrat pour les travaux de nettoyage du Parc des Mésanges et du Parc des Hérons Bleus soit accordé à **Guy Lalonde**, au coût de **7,000 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le fonds parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

2003-10-227 MANDAT D'INGÉNIEURS : ÉTUDE DE DRAINAGE DE LA BAIE MADORE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le mandat pour la réalisation d'une étude de drainage de la Baie Madore soit accordé à **Groupe Conseil Genivar inc.**, au coût de **11,450 \$**, plus taxes. La présente dépense est puisée à même le surplus libre non autrement approprié et sera remboursée par un futur règlement d'emprunt au moment de son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

2003-10-228 **MANDAT : TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LA 150^E AVENUE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le mandat soit accordé à **Roland Bourbonnais Itée** pour effectuer des travaux de drainage sur la 150^e Avenue, au coût de **12,900 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le fonds général. Une partie du coût des travaux, soit la somme de **3,000 \$**, plus taxes, est à la charge du propriétaire de l'immeuble situé au 29, 150^e Avenue.

ADOPTÉE

2003-10-229 **DÉCLARATION DE RESPECT DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ADHÉSION À SIGAT**

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adhéré à SIGAT (Système d'information de Gestion en Aménagement du Territoire) et s'est engagée à respecter la licence d'utilisation octroyée par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;

Considérant que les données géographiques de base du Québec sont aussi accessibles aux municipalités locales par l'entremise de leur MRC;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à respecter les engagements inhérents à l'adhésion de SIGAT par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, tel que décrit dans le formulaire d'adhésion signé par la MRC.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, la déclaration de respect de l'entente relative à l'adhésion à SIGAT (Système d'information de Gestion en Aménagement du Territoire).

ADOPTÉE

2003-10-230 **RÉNOVATION DE LA STATION D'ÉPURATION : AUTORISATION D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le conseil autorise une dépense supplémentaire n'excédant pas **10,000 \$**, taxes incluses, pour les frais incidents relatifs au projet de rénovation de la station d'épuration des eaux usées. Cette somme est puisée à même le fonds général et sera remboursée par un futur règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2003-10-231 **SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT VENICANA LTÉE : DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTISSEMENT, D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 2 070 841 – RECOMMANDATION À LA CPTAQ**

Cette demande est reportée à une prochaine séance du Conseil.

2003-10-232 TOPONYMIE : PLACE ANNE-HÉBERT

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que la rue qui sera aménagée sur le lot numéro 3 085 406 aux plans et devis de renvoi officiels du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Vaudreuil, soit nommée « Place Anne-Hébert ».

ADOPTÉE

2003-10-233 CONCOURS FLEURIR LE QUÉBEC : PRIX RECONNAISSANCE - FÉLICITATIONS

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'offrir, au nom du conseil municipal, leurs plus sincères félicitations à madame Marie-Pierre Larivière, jardinière et responsable du projet, ainsi que monsieur Sébastien Lalonde, aide-jardinier, pour leur excellent travail dans l'aménagement de l'aire d'accueil des Ateliers municipaux, permettant ainsi à la Municipalité de recevoir le prix Reconnaissance dans la catégorie « Aménagement d'un site public » du concours Fleurir le Québec.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES SEPTEMBRE 2003

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
Dépôt du rapport informatif des Services communautaires.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay.

2003-10-234 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de lever la séance à 20h25.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

